

Conseil Municipal

Lundi 20 juin 2016

Salle Jean IV

18 heures 30

COMPTE-RENDU

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT JUIN, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 juin 2016, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Pascal LOIRAT (arrivé à 19h15) - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO (arrivée à 19h00) - Frédéric DUNET (arrivé à 18h50) - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO - Nadège VERON - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

ETAIENT EXCUSES : Marie-Line MOREAU donne pouvoir à Françoise JOUNIER

Madame le Maire ouvre la séance.

Marie-Annick DURAND est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel des élus.

Madame le Maire informe les élus que désormais ils devront signer un registre dont les émargements attestent leur participation au Conseil précédent et que les délibérations du dernier Conseil Municipal ont bien été adoptées. En outre, les conseillers municipaux se verront déposer sur table les décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L21-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Puis, Madame le Maire soumet au vote de l'Assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2016. Ce compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

1- Budget principal 2015 / budget annexe des pompes funèbres 2015 - présentation du compte de gestion 2015

La parole est donnée à Thierry de LORGERIL.

En l'absence de Mme TALON, trésorier municipal, le compte de gestion est présenté par Thierry de LORGERIL. Les éléments chiffrés n'intègrent pas les restes à réaliser. Il note un résultat positif du budget annexe des pompes funèbres. A ce propos, Thierry de LORGERIL indique que les services municipaux travaillent au chiffrage des services rendus par les agents de la Ville au seul bénéfice du Budget Annexe des Pompes Funèbres pour une prise en compte lors des futurs exercices.

Madame le Maire trouve dommage que le Budget de la Ville ne puisse profiter des excédents du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Le Conseil Municipal prend acte du compte de gestion du Trésorier Municipal.

2- Budget principal 2015 / budget annexe des pompes funèbres 2015 - présentation du compte de gestion 2015

Thierry de LORGERIL commente le diaporama présenté en séance.

Madame le Maire remercie Thierry de LORGERIL pour son explication très claire et pédagogique. Elle note que le budget présenté en 2015 a bien été réalisé et exécuté conformément à ce qui était prévu. Elle demande à ses collègues s'ils ont des commentaires.

Hélène CHALLIER rappelle que le groupe qu'elle représente a réclamé pendant six ans que des efforts de gestion budgétaire soient faits à Guérande. L'indice le plus pertinent en la matière est la capacité de désendettement, laquelle s'était maintenue au-dessus de 10 ans depuis des années et avait même dépassé les 12 ans plaçant la Ville dans une situation dangereuse, obérant toute capacité réelle d'investissement, menaçant même la section de fonctionnement. Il faut donc saluer les chiffres qui sont présentés qui confirment la baisse de cette capacité de désendettement à 8 ans. Les chiffres sont donc globalement encourageants mais restent à surveiller de près car le montant de la dette n'a quant à lui pas baissé, ce n'est que l'épargne brute qui permet de faire baisser ce taux. Le groupe représenté par Hélène CHALLIER maintient donc certains points de vigilance car rien n'est encore établi :

- Le niveau de la dette s'est maintenu et plombe toujours la capacité d'investissement de la Commune,
- La Ville a atteint un seuil maximum en termes d'épargne brute. Elle ne pourra plus limiter d'avantage les dépenses de fonctionnement sans menacer la qualité des services publics ou l'organisation de la collectivité. En effet, il reste encore à mettre en musique les fameuses économies d'échelle attendues par la réforme des collectivités et le regroupement en communautés d'agglomérations.
- Une partie de la dette reste cachée derrière les Partenariats Public Privé ou autre portage financier comme c'est le cas pour le Plan Lumière ou le Petit Séminaire.
- Enfin, les élus de son groupe souhaitent alerter les Guérandais sur les dangers liés à l'absence de projets et d'investissements. Il faudra rattraper un jour ou l'autre les dépenses d'investissement non réalisées.
- Enfin, il semble impératif, pour les élus de Guérande Alternance, de préparer l'avenir dès aujourd'hui et l'inaction des deux premières années de ce Municipale en la matière inquiète. Aucun projet d'envergure n'a été lancé : quid du Carré Saint-Jean, de la porte Saint-Michel, du Petit Séminaire ? il ne s'agit pas là d'investir ici et maintenant, mais de projeter, de rechercher des partenaires et de préparer les investissements du futur ?

Pour conclure, et sans surprise, les élus de son groupe ne voteront pas ce budget car il ne relève pas des choix qu'ils auraient faits et s'il marque un progrès sensible quant à la prise de conscience des dysfonctionnements passés, il est plus que temps de s'en affranchir et de préparer l'avenir. Deux ans et demi sont déjà passés. La rigueur budgétaire n'est pas une fin en soi, elle est un outil qui doit nous permettre de retrouver les moyens de nos ambitions.

Frédéric MICHÉ souligne que s'agissant de la section de fonctionnement, le compte administratif met en évidence une gestion rigoureuse et maîtrisée mais la Commune arrive sans doute à une limite quant à la réduction des coûts de fonctionnement et l'on doit prendre garde de ne pas mettre les services dans l'incapacité de mener à bien leur mission de service public sereinement.

Concernant la section d'investissement, le taux de réalisation de 68% met en évidence le flottement dans la mise en place d'un plan d'investissement bien défini et tenable. Il est clair que la Majorité Municipale privilégie la baisse de l'endettement à l'investissement et que ce faible niveau de réalisation interroge sur la sincérité du budget primitif et des arguments du débat d'orientation budgétaire.

Thierry de LORGERIL indique à Frédéric MICHÉ que les raisons du faible taux de réalisation ont été évoquées en Commission des Finances. Il tient à préciser qu'il n'a pas été nécessaire de mobiliser le crédit revolving de 2 millions ce qui fait mécaniquement chuter le taux de réalisation.

Les investissements budgétés ont, pour la plupart, été réalisés. Il y a eu un léger retard sur les opérations, dû sans doute au changement du directeur des services techniques. Il fallait que le nouveau directeur ait le temps suffisant pour appréhender ses dossiers.

Si on additionne les restes à réaliser et la non mobilisation du crédit revolving, on reste à un taux de réalisation de 95%, ce qui n'est pas mal comparé à d'autres collectivités.

Thierry de LORGERIL rappelle à Hélène CHALLIER qu'aujourd'hui le Conseil Municipal délibère sur le Compte Administratif alors que dans son commentaire elle a toujours employé le terme « budget ». Beaucoup de réalisations ont été menées à terme sans avoir recours à l'emprunt. En 2016, la Ville maintient sa volonté de ne pas recourir à l'emprunt.

Hervé NAËL souhaite connaître les raisons des écarts comparés à 2014

- + 22 000 euros en matière de consommation électrique
- + 102 000 euros sur les combustibles

Thierry de LORGERIL lui précise qu'il s'agit, notamment, d'un rattrapage sur la consommation électrique sur l'aire d'accueil de gens du voyage de Cannevé. Pour le combustible, il s'agit de consommations de 2014 pour lesquelles un opérateur avait un retard de facturation, finalement acquittées en 2015.

Madame le Maire ajoute que la facture en consommation électrique a été élevée en 2015 car il a été observé des consommations importantes dans certains bâtiments communaux utilisés par les associations.

Hervé NAËL s'interroge sur deux autres chiffres : Taxe foncière : +32 000 € / Autres dépenses obligatoires. +38 000

Thierry de LORGERIL précise que la taxe foncière concerne le Petit Séminaire et que les autres dépenses concernent des efforts portés sur l'enfouissement du réseau téléphonique de Saillé.

Hervé NAËL note un taux d'emprunt supérieur à 4% et demande si la Ville a l'intention de renégocier les taux.

Thierry de LORGERIL indique que c'est en cours. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec des organismes bancaires. Les premiers résultats devraient être connus d'ici la fin du mois de juin.

Madame le Maire demande à Marie-Annick DURAND de présider la séance pour faire voter le compte administratif et quitte la salle.

VOTE BUDGET PRINCIPAL : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

VOTE BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES : Unanimité

Pascal LOIRAT arrive à l'issue du vote.

3- Budget principal 2015 - budget annexe des pompes funèbres 2015 - affectation du résultat 2015

Thierry de LORGERIL commente le diaporama présenté en séance.
Cette délibération ne donne lieu à aucun commentaire.

Vote : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

4- Budget principal 2016 - Décision modificative n°1-2016

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Majorité - 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT)

5- Tarifs municipaux 2016

Hervé NAËL s'exprimant au nom du groupe Guérande Alternance désapprouve l'augmentation des tarifs pour les classes du patrimoine

Il indique que les membres de son groupe voteront contre ces tarifs car ils s'opposent aux modifications des tarifs pour les classes patrimoines et réclament que ces derniers soient basés sur le nombre de participants et non le forfait. Ceci afin de conserver une réelle équité.

Emmanuelle SOALHAT ajoute que les élus de son groupe qu'elle représente condamne la suppression de la carte photocopie qui, pour un coût municipal modique, permettait aux associations de pouvoir faire des tirages essentiels à leur fonctionnement. Au prétexte que l'on ne peut pas contrôler ce que chacun photocopiait vraiment, il est demandé au Conseil Municipal d'abroger cette aide. Ils refusent cette suppression et souhaitent que chaque association ait accès à ce service. Ils refusent aussi le principe de suspicion systématique.

Guérande Alternance regrette cette décision de supprimer la prestation accordée aux associations d'acquérir une carte de 2000 photocopies par an valable un an pour un coût de 10€. Cela représentait une dépense de 2 500 € à la charge de la Ville. Les nombreuses associations de Guérande ne sont pas toutes informatisées (les associations de parents d'élèves par exemple) et imprimer les documents peut grever lourdement leur budget. C'était donc là un réel service que la Ville leur fournissait et qu'elles appréciaient. Il a été fait état de difficultés pour contrôler cet accès mais mettre en place un code ne doit pas être un problème technique insurmontable. Au-delà de l'aspect matériel se pose une question de confiance. Les associations guérandaises fournissent un travail et des prestations remarquables. Que serait notre société sans les associations ? Par sa décision d'économiser 2 500 € par an, la Majorité Municipale pénalise le monde associatif et c'est là une triste récompense pour tous les services rendus.

Madame le Maire ne voit pas de suspicion. Elle ajoute qu'une réflexion est actuellement menée par les services pour maintenir ce service aux associations dont l'objectif est de contenir les coûts en offrant plus de liberté aux associations.

Anne-Gaëlle RÉVAULT indique que les élus de son groupe ne comprennent pas pourquoi il a été décidé de supprimer la carte de photocopies à 10€ pour les associations. Ils y sont clairement opposés tant que rien d'autre n'est proposé à la place. Le coût pour la Ville est minime et pourtant il est essentiel de soutenir les associations guérandaises, la Majorité Municipale le dit régulièrement elle-même. Les associations ont besoin de communiquer en imprimant des tracts, qui sont par exemple distribués lors de la journée douce, une journée qui anime la commune et est donc bénéfique pour la commune.

Elle estime encore plus anormal que la carte ait déjà été refusée à des associations, il y a plusieurs mois, alors que la délibération ne passe qu'aujourd'hui. Elle avait d'ailleurs demandé en commission

Vie Associative si cette carte existait toujours et on lui a répondu qu'elle avait été suspendue mais qu'elle serait sûrement rétablie.

Madame le Maire propose une alternative dès cette année afin de permettre aux associations de continuer à bénéficier de cette aide de la Ville.

Vote : Majorité - 7 Contre (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

6 –Subventions 2016 aux associations :

Frédéric MICHÉ se félicite de l'attribution d'une subvention à l'association Vert Pays Blanc et Noir pour l'achat d'un appareil pour détecter la radioactivité.

Vote : Unanimité

7- Rapport de présentation du développements social urbain (D.S.U.) - Exercice 2015

Anne-Gaëlle RÉVAULT demande à quoi correspondent les 12 000€ du contrat pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Madame le Maire précise que c'est l'association Hacienda intervenant jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2015 pour gérer et accompagner les occupants.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport D.S.U. Exercice 2015

Puis Madame le Maire donne la parole à Françoise JOUNIER.

8 - Garantie d'emprunts caisse des dépôts et consignations a espace domicile opération l'Obione

Françoise JOUNIER précise que la garantie des emprunts contractés par les organismes d'HLM (offices ou SA), pour construire des logements sociaux ou réhabiliter des résidences existantes, a de tout temps été exigée par la Caisse des Dépôts et Consignations et par les collecteurs 1% logement dont fait partie le CIL Atlantique.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, suivant les dispositions du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation), la collectivité bénéficie d'un droit de réservation sur 20% des logements objets des prêts CDC. La non délivrance de cette garantie d'emprunt ou sa limitation pourraient faire perdre à la commune sa capacité à participer au choix des attributaires de logements.

Si la garantie des emprunts est exigée par la CDC, celle-ci n'a, par le passé, jamais été mise en œuvre. En effet, en cas de difficultés rencontrées par un organisme d'HLM, c'est d'abord la CGLLS (Caisse des Garantie du Logement Locatif Social) qui, comme son nom l'indique, intervient auprès de la CDC en garantie. La CGLLS est alimentée chaque année par une cotisation versée par tous les organismes HLM disposant d'un patrimoine locatif.

Madame le Maire précise que de nombreux logements sociaux vont être livrés dès fin 2016.

Vote : Unanimité

9 - Garantie d'emprunt CIL Atlantique à Espace Domicile - - Opération l'Obione -

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

Puis Thierry de LORGERIL reprend la parole

10 - Subventions d'équipement transférables - Définition des modalités d'amortissement

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Vote : Unanimité

La parole est ensuite donnée à Nicolas CRIAUD.

11 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire pour l'année 2016

Anne-Gaëlle RÉVAULT : rappelle que l'intérêt des surgelés est de pouvoir anticiper en congelant le produit sans avoir la nécessité d'aller faire les courses le jour où on en a besoin. Les élus de son groupe sont déjà opposés aux ouvertures supplémentaires les dimanches, mais pour un magasin de surgelés c'est encore plus évident.

La phrase « le Conseil Municipal est invité à émettre un avis... » n'étant pas complète, elle espère que le mot manquant est bien « défavorable ».

Madame le Maire lui indique avoir une position différente et propose un avis favorable.

VOTE : Majorité - 3 Contre (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

Bernard MACÉ prend la parole

12 - Autorisation de dépôt de dossiers d'autorisations de travaux au titre des établissements recevant du public pour Kerbiniou et Athanor

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

13 - Transfert de la compétence investissement en éclairage public vers le Sydela

Hervé NAËL s'interroge si la Commune est destinataire d'un bilan du SYDELA et si dans l'affirmative l'ensemble du Conseil Municipal pourrait en avoir connaissance.

Bernard MACÉ ne voit aucune objection à communiquer ce document.

Frédéric MICHÉ aimerait savoir si dans le cadre du transfert de compétence la Commune conserve une quelconque marge de manœuvre.

Bernard MACÉ informe que la Ville garde son pouvoir de décision en concertation avec le SYDELA.

Hélène CHALLIER insiste pour avoir un bilan du SYDELA afin de mieux en comprendre le fonctionnement.

Bernard MACÉ dit avoir pris bonne note de cette demande et précise qu'il communiquera les éléments en Commission de Travaux.

Vote : Unanimité

14 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Cap Atlantique pour la mise à la côte des accessoires et regards des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

Vote : Unanimité

La parole est alors donnée à Marie-Annick DURAND

15 - Affaires foncières - ZAC Maison Neuve - Vente fosse communal :

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

Vote : Unanimité

16 - Convention de mise à disposition de terrain pour la compensation de zones humides de la ZAC de la Maison Neuve

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

17 - Affaires foncières - Bilan des opérations immobilières 2015

Le Conseil Municipal en prend acte.

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

18 - Convention triennale – Association Comète - 2016-2018

Anne-Gaëlle RÉVAULT aurait aimé que les bilans signalés dans l'article 7 de la convention soient présentés en commission culture (bilan moral, fréquentation, nombre de lycéens et collégiens ayant participé...). Elle est surprise de lire dans la délibération que le projet de convention a été validé par la commission culture du 27 avril alors qu'a priori il n'a pas été présenté à cette date du moins.

Catherine LACROIX confirme que cela a bien été vu en Commission et que les bilans sont à disposition.

Hélène CHALLIER se demande si pour les 30 ans de cette association, il ne pourrait pas être négocié une soirée ouverte aux Guérandais. Elle estime qu'au regard de ce qui est fait, le Printemps Théâtral manque de lisibilité et devrait être mieux mis en valeur ; selon elle, la Ville devrait ouvrir ce type d'évènement à un public plus élargi.

Catherine LACROIX précise que pour le 30^{ème} anniversaire, quelque chose de spécial est prévu, et que tous les spectacles peuvent être vus à Athanor s'il reste des places.

Vote : Unanimité

19 - Convention triennale - Association Gourenez - 2016-2018

Anne-Gaëlle RÉVAULT précise que comme pour l'association Comète, les élus de son groupe auraient aimé avoir communication du bilan de l'association. En outre, elle s'interroge sur le coût de location de la salle « La Folie » estimé à 6 000€ l'année.

Catherine LACROIX confirme que la mise à disposition du local est facturée 500 € par mois charges comprises.

Hélène CHALLIER trouve intéressant d'avoir connaissance des valorisations. Elle demande ce que comporte le chapitre « subvention exceptionnelle ».

Madame le Maire précise qu'il s'agit de la location du chapiteau, en ajoutant que tout sera fait pour que cela demeure exceptionnel.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

20 - Mise à jour du tableau des effectifs

Dominique MIGAULT salue la décision prise de déprécier des contrats aidés.

Vote : Unanimité

21 - Stagiaires BAFAs (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

Madame le Maire précise qu'auparavant, les BAFAs étaient portés par le CCAS et ARPEJE. Aujourd'hui c'est du personnel de la Ville suite à la création de la Maison de la Famille.

Vote : Unanimité

22 - Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Madame le Maire précise que des modifications s'imposent suite à une évolution réglementaire. Toutefois, elle n'a pas souhaité que le Conseil Municipal puisse lui déléguer le droit de préemption.

Anne-Gaëlle RÉVAULT se demande pourquoi l'on vote à nouveau des délégations déjà validées en 2014 ? Il n'y en a qu'une nouvelle, la dernière, et 2 ou 3 adaptations avec des montants modifiés.

Hélène CHALLIER pense que cela aurait été intéressant de voir cela en Commission de l'Administration Générale et que les explications données en séance par Madame le Maire ont facilité la compréhension.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Emmanuelle SOALHAT pour la question orale

J'ai eu le plaisir d'inviter ma famille à la Fête Médiévale. Trois générations ont pu découvrir et apprécier les divers spectacles de qualités proposés intra et extra-muros. Nous fûmes donc extrêmement surpris et choqués par les propos de l'animateur de la compagnie Pégase Prod annonçant une scénographie de combat de vikings. Je cite en substance : « les Vikings étaient un peuple extrêmement violent, qui tuaient et pillaient. Ils violaient aussi les femmes, vous savez le viol c'est quand une femme dit non et que ça se fait quand même. Ce n'est pas très gentil le viol. »

Et cet après-midi j'ai vu un homme qui tenait une femme en laisse et qui lui disait :

« Assis ! », la femme s'asseyait. « Couché ! », la femme se couchait. « Une femme soumise, c'est le rêve de tous les hommes, non ? »

La foule l'ayant hué, il s'est alors exclamé « Mais je plaisante ! Mais vous savez ce qu'on dit, hein ? Dans toute plaisanterie il y a 50% de vrai . »

J'aurais volontiers arraché le micro à ce monsieur pour lui signifier que le viol est un crime passible de 15 à 20 ans d'emprisonnement. Que le qualifier de pas très gentil et se permettre d'en plaisanter en dit long sur les phantasmes de cet individu. Tant de sexisme est absolument révoltant et je voudrais signaler que ce monsieur a tenu le même genre de propos dans l'après-midi lors d'une petite représentation de rue.

C'est donc là son fonds de commerce, sa patte artistique ? Comment peut-on choisir ce genre de spectacle ? N'assistez-vous pas à des présentations ?

Nous nous permettrons de vous suggérer pour l'année prochaine le thème suivant : Les Grandes Dames du Moyen-Age. Elles furent nombreuses et brillantes. Des Reines, des poétesses, des abbesses et des Intellectuelles. Blanche de Castille, Hildegarde de Bingen, Aliénor d'Aquitaine, pour n'en citer que quelques-unes.

A la barbarie du sexisme du XXIème, opposons l'intelligence et la créativité de ces héroïnes du Moyen-Age.

La parole est donnée à Luc PORTET pour la réponse.

Luc PORTET répond que la majorité municipale ne peut que souscrire à l'analyse faite par Madame SOALHAT sur ce dérapage verbal qui n'engage que celui qui l'a prononcé.

Le comité de pilotage est désagréablement surpris du comportement inqualifiable d'un élément important de la compagnie PEGASE PROD qui par ailleurs a été excellente quant à la réalisation des différents spectacles (ces spectacles ont été suivis par 1700 jeunes de moins 12ans – billets à l'appui).

Concernant la déambulation d'un jeune couple, Madame SOALHAT a dit que dans toute plaisanterie il y a 50% de vrai. Cela doit être exact car la moitié qui était bafouée un jour tenait la laisse le lendemain avec la même virulence s'exerçant sur sa moitié masculine.

Pour sa part, depuis qu'il a l'âge de raison, Luc PORTET rappelle qu'il s'est toujours battu pour « l'égalité de la femme » parce qu'il a toujours su que la femme était l'avenir de l'homme et de notre monde.

Pour finir, le Comité de la Fête Médiévale choisit les spectacles soit en se rendant sur certains festivals ou salons, soit en visionnant des CD qui lui sont envoyés.

Ce qui bien sûr n'exclut pas ce genre de dérapage qui d'ailleurs ne s'était pas produit l'année précédente avec le même spectacle.

Pour clore cet incident, il propose que le comité de pilotage envoie à la société PEGASE PROD le compte rendu de cette question écrite en lui demandant une réponse à cet envoi.

Quant au thème il est le choix du comité de pilotage et n'exclut pas de mettre en avant des femmes puisque ce fût le cas par le passé avec Jeanne de Navarre et Anne de Bretagne.

Madame le Maire précise qu'elle ne souscrit pas à ce type de propos non plus.

Avant de clore la séance, elle souhaite un bel été à l'Assemblée.

La séance est levée à 20h25.
